

- 24o Nous nions le fait. Ce que Laval a exigé a été simplement un mode d'administration des propriétés qui concerneraient la succursale (voir les conditions agréées par le conseil universitaire et l'école de médecine, p. 16 de la brochure de l'école). Quant à la cession des biens de l'école, elle a été le fait d'une entente spéciale conclue en dehors de la connaissance de l'Université Laval et sans son concours, entre l'école seule et Mgr de Montréal. Voir page 17, même brochure.
- 25o Nous nions le fait articulé, lequel, du reste, n'a rien à voir avec la législation actuelle.
- 26o Nous ignorons ce fait ; mais personne n'a retiré sa signature.
- 27o Nous ignorons ces faits ; mais nous consentons à ce qu'ils soient considérés comme admis.

Questions posées par M. Mathieu.

- 1o Jusqu'à ce jour l'Université Laval s'est-elle toujours opposée à l'établissement d'une université catholique indépendante à Montréal ?
- 2o L'Université Laval entend-t-elle s'opposer dans l'avenir à l'établissement d'une université catholique indépendante à Montréal ?

Attesté,

E. LEMOINE,

*Greffier du Comité des Bills Privés.*

Réponses aux questions posées par M. Mathieu.

- 1o Oui, en faisant valoir ses raisons à Rome, au tribunal compétent.
- 2o L'Université Laval entend faire valoir ses droits à Rome comme par le passé ; mais du moment que Rome aura autorisé l'établissement d'une université catholique indépendante à Montréal, Laval n'y mettra aucun obstacle et n'y fera aucune objection.

Questions suggérées par M. Taillon, comme membre de comité des bills privés.

- 1o Que contient la charte additionnelle dont les évêques de la province de Québec ont demandé l'octroi en Angleterre et dont il est parlé à la page 8 du pamphlet intitulé : " Questions sur la succursale de l'Université Laval à Montréal " (deuxième édition) avec appendice publié par ordre de l'Université Laval ?

2o Quelle diff  
l'Universi  
cette uni  
une affili

3o La succurs  
Si elle n'en

4o Quelles so  
pour l'ét

Quelles soi

5o N'est-il p  
les jour  
soumis  
ne voul

6o N'est-il p  
qu'après  
à cette

Attesté,  
E. LEM

1o Le proj  
profet  
limit  
a tou

2o Une un  
rente  
au p  
de l'  
soun  
d'en  
les c  
(Voi

3o Elle  
gier

4o Dep  
les